



Conseil économique et social

Distr. générale
22 septembre 2017
Français
Original : anglais, espagnol, français

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2017

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire, du 7 au 8 février 2017	
2017/1 Descriptifs de programme de pays	2
2017/2 Fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2017.....	2
2017/3 Mise à jour de la feuille de route et résumé du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF.....	3
2017/4 Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	4
Session annuelle, du 13 au 15 juin 2017	
2017/5 Descriptifs de programme de pays.....	5
2017/7 Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2016.....	5
2017/8 Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, projet pour examen.....	6
2017/9 Rapports d'évaluation, vues et réponse de la direction	7
2017/10 Audit interne et investigations.....	8
Deuxième session ordinaire, du 12 au 15 septembre 2017	
2017/11 Descriptifs de programme de pays.....	9
2017/12 Prorogation de programmes de pays en cours.....	10
2017/13 Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021.....	10
2017/14 Budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021.....	11
2017/15 Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2018.....	13
2017/16 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016.....	15
2017/17 Rapports d'évaluation et réponses de l'administration	16

* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 août 2018).



Première session ordinaire

2017/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Botswana (E/ICEF/2017/P/L.1) et Haïti (E/ICEF/2017/P/L.2) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 14 novembre au 2 décembre 2016, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant le Botswana (E/ICEF/2017/P/L.1) et Haïti (E/ICEF/2017/P/L.2).

*Première session ordinaire
7 février 2017*

2017/2

Fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2017

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2017 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 161,3 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	70,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	46,0
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	116,0
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	45,3
Total des charges à des fins spéciales	161,3

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 2 du document [E/ICEF/2017/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2017.

B. Produits prévus au budget pour 2017

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 s'élève à 1,49 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 2 du document [E/ICEF/2017/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 70 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2017;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 11,6 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires) pour le mois de janvier 2018, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2018.

*Première session ordinaire
8 février 2017*

2017/3

Mise à jour de la feuille de route et résumé du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du travail préparatoire accompli et des diverses réunions informelles auxquelles il a participé au sujet du processus d'élaboration du Plan stratégique 2018-2021 de l'UNICEF;

2. *Demande* à l'UNICEF de collaborer de manière constructive avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) de façon à garantir la cohérence de leurs plans stratégiques respectifs;

3. *Demande également* à l'UNICEF d'indiquer en détail dans son plan stratégique, conformément à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, comment il prévoit de fournir l'appui cohérent et intégré prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, à cet égard, le prie d'élaborer, en collaboration avec le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes, un chapitre de son plan stratégique consacré à la définition d'une approche commune du soutien à apporter aux États Membres en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, dans le respect du mandat de chacune des entités;

4. *Encourage* l'UNICEF à collaborer avec le FNUAP, le PNUD et ONU-Femmes, afin qu'ils continuent à harmoniser leur approche des comptes rendus axés sur les résultats dans leurs plans stratégiques, ce qui, notamment, permettra d'évaluer plus précisément leur contribution aux résultats collectifs;

5. *Prie* l'UNICEF de fournir tous les documents nécessaires au moins 10 jours avant toute consultation.

*Première session ordinaire
8 février 2017*

2017/4

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 (A/71/5/Add.3), ainsi que des recommandations relatives à des exercices antérieurs;

2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'UNICEF pour l'année 2015;

3. *Encourage* l'UNICEF à appliquer en priorité les huit principales recommandations d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015;

4. *Encourage également* l'UNICEF à continuer de renforcer la gestion des risques et la mise en œuvre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, et à améliorer la régularité du suivi et de l'évaluation, comme indiqué par le Comité des commissaires aux comptes;

5. *Encourage en outre* l'UNICEF à donner pleinement suite aux 14 recommandations en souffrance figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes de 2014.

*Première session ordinaire
8 février 2017*

Session annuelle

2017/5

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le descriptif de programme de pays, y compris le budget indicatif global, pour le Cameroun ([E/ICEF/2017/P/L.3](#)) a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 20 mars au 7 avril 2017, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, le descriptif de programme de pays, accompagné d'un budget indicatif global, concernant le Cameroun ([E/ICEF/2017/P/L.3](#)).

Session annuelle
13 juin 2017

2017/7

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF pour 2016

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF sur l'exécution et les résultats obtenus en 2016 et sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 ([E/ICEF/2017/6](#) et Add.1);

2. *Prend également acte* du rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection ([E/ICEF/2017/8](#));

3. *Prie* l'UNICEF de tenir compte des enseignements tirés des analyses des résultats pertinentes effectuées conformément au Plan stratégique de l'UNICEF, 2014-2017, y compris du rapport intitulé « Fonds des Nations Unies pour l'enfance : examen de l'efficacité du développement, de 2012 à 2015, et réponse de l'administration », dans l'établissement du Plan stratégique pour la période 2018-2021, et demande instamment à l'UNICEF de préciser les produits à obtenir et les indicateurs de résultats et d'impact en consultation avec les groupes chargés de la mise en œuvre des programmes dans l'organisation;

4. *Rappelle* sa décision 2013/5, dans laquelle il a prié l'UNICEF de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seraient présentées à la session annuelle de 2016, note que cette procédure a été retardée et prie l'UNICEF, agissant en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de poursuivre les consultations avec les États Membres en ce qui concerne les politiques de recouvrement des coûts et de présenter des propositions fondées sur l'analyse des faits qui visent à harmoniser les politiques de recouvrement des coûts du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PNUD et de l'UNICEF, en apportant des modifications si nécessaire, afin que les Conseils d'administration respectifs puissent les examiner à leur session annuelle de 2018 au plus tard;

5. *Souligne* que l'UNICEF doit continuer d'améliorer la transparence en matière d'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles, et prie l'UNICEF de donner, dans ses plans et rapports financiers, davantage de précisions sur la façon dont les ressources ordinaires (de base) sont allouées et employées, et, entre autres, sur la répartition des dépenses entre les différentes rubriques budgétaires, notamment les dépenses de personnel;

6. *Décide* de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées.

*Session annuelle
15 juin 2017*

2017/8

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, projet pour examen

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du document intitulé « Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, projet pour examen » et encourage l'établissement et l'examen en temps voulu de tous ses éléments ou chapitres et des documents connexes, tels que le budget intégré pour la période 2018-2021, le cadre de résultats, la théorie du changement, le Plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 et les politiques de recouvrement des coûts, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et au Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2. *Prie* l'UNICEF de collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, afin de définir des indicateurs mesurables communs portant sur les domaines dans lesquels toutes les instances profitent des avantages apportés par la collaboration, domaines qui sont recensés dans le Plan stratégique, notamment son chapitre commun;

3. *Prie également* l'UNICEF, dans la prochaine version du projet : a) de définir plus en détail les moyens d'appliquer le principe consistant à « ne laisser personne de côté », dans le cadre de son mandat et en tenant compte de ses compétences particulières, en particulier en ce qui concerne la création, le développement et le renforcement des capacités nationales telles que définies dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, conformément aux politiques, plans, priorités et besoins nationaux en matière de développement; b) de donner plus de précisions sur les mesures concertées visant à tenir systématiquement compte de l'égalité des sexes, à traiter la question du handicap et à renforcer les capacités des institutions et des pays en vue d'obtenir des résultats efficaces et effectifs; c) de décrire concrètement la stratégie qu'il applique en matière d'aide humanitaire, notamment les mesures qu'il prend, s'il y a lieu, pour accroître la cohérence et la complémentarité de l'action qu'il mène dans ce domaine avec ses activités d'aide au développement, compte tenu des enseignements tirés du plan stratégique 2014-2017, et de faire apparaître cette description dans le cadre de résultats et dans la théorie du changement; d) d'éclaircir la théorie du changement, des contributions jusqu'aux résultats, pour qu'elle tienne

compte des directives et de la terminologie commune relatives à la gestion axée sur les résultats qui ont été établies par le Groupe des Nations Unies pour le développement;

4. *Prie en outre* l'UNICEF de faire une place aux enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017, notamment ceux qui concernent la budgétisation axée sur les résultats, dans l'élaboration du budget intégré pour 2018-2021;

5. *Souhaite* que l'UNICEF continue de présenter en temps voulu le projet de budget intégré, en y indiquant toutes les sources de financement pertinentes, pour examen par les États membres.

Session annuelle
15 juin 2017

2017/9

Rapports d'évaluation, vues et réponse de la direction

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2016 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2017/11);

2. *Engage* l'UNICEF à poursuivre ses activités de renforcement des capacités internes visant à remédier aux insuffisances constatées en ce qui concerne la portée de l'évaluation de l'aide humanitaire, conformément à son mandat, à prendre des mesures supplémentaires pour combler les lacunes dans la portée de l'évaluation des priorités intersectorielles, notamment l'égalité des sexes, et à renforcer les évaluations d'impact;

3. *Se félicite* que l'UNICEF s'efforce de consacrer 1 pour cent des ressources qui lui sont allouées à l'évaluation, comme il s'y est engagé, constate toutefois avec préoccupation que cet objectif n'a été atteint ni en 2015, ni en 2016, et prie par conséquent l'UNICEF de lui présenter des plans d'action pour y parvenir;

4. *Demande* que des informations à jour sur ces questions lui soient présentées à sa session annuelle de 2018;

5. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur l'examen de l'efficacité du développement pour 2012-2015 (United Nations Children's Fund (UNICEF): Review of development effectiveness, 2012-2015), attend avec intérêt de voir appliquées les actions décrites par la direction dans sa réponse et demande que des informations à jour sur la mise en œuvre des recommandations formulées au terme de l'examen lui soient communiquées à sa session annuelle de 2018;

6. *Prie* l'UNICEF de poursuivre sa collaboration et ses initiatives d'évaluation conjointe avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier les fonds et programmes.

Session annuelle
14 juin 2017

2017/10

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2016 que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2017/AB/L.2), et notamment de l'opinion générale émise sur l'adéquation du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF, et prie le Bureau de lui fournir dans ses prochains rapports annuels davantage d'éléments d'analyse à l'appui des avis ainsi exprimés;

2. *Se félicite* de la réflexion menée par le Bureau sur sa propre direction stratégique et de son intention de mettre davantage l'accent sur la gestion des principaux risques et problèmes, notamment le risque de fraude;

3. *Attend avec intérêt* de voir appliquées les mesures énoncées par la direction dans sa réponse et demande que des informations à jour sur la mise en œuvre des recommandations lui soient communiquées à sa session annuelle de 2018;

4. *Prend note* des recommandations faites à la direction par le Comité consultatif pour les questions d'audit, demande instamment au Directeur exécutif de s'assurer que les cadres de l'UNICEF comprennent bien le rôle du Comité et salue la détermination de la direction à examiner l'ensemble des recommandations formulées par le Comité;

5. *Se déclare préoccupé* par les risques systématiquement répertoriés dans les rapports d'audit dans plusieurs domaines, à savoir la gestion axée sur les résultats, la gouvernance et la responsabilité ainsi que les approvisionnements et la logistique, et prie instamment la direction d'accorder la priorité à la mise en œuvre de mesures destinées à réduire ces risques récurrents;

6. *Note avec satisfaction* la baisse constante du nombre de mesures en attente d'application depuis plus de 18 mois;

7. *Se félicite* que l'UNICEF prévoie d'achever et d'appliquer une stratégie renforcée de lutte contre la fraude comme suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport sur la prévention, la détection et la répression de la fraude, et prie l'UNICEF de lui faire rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie;

8. *Note avec satisfaction* que le taux d'application des recommandations d'audit atteignait 99,6 % en décembre 2016;

9. *Note avec préoccupation* le faible taux de recouvrement des fonds détournés et prie instamment la direction de faire tout son possible pour garantir le recouvrement rapide des pertes mises au jour par les enquêtes, le cas échéant, et de renforcer le contrôle des tierces parties;

10. *Demande* à la direction de lui fournir régulièrement des informations à jour sur le recouvrement d'avoirs, y compris les tendances en la matière, à sa session annuelle;

11. *Demande* à l'UNICEF de prendre des mesures énergiques pour faire baisser le nombre de notes non satisfaisantes attribuées au terme des audits internes;

12. *Se félicite* que l'UNICEF applique la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et encourage sa mise en œuvre partout où elle se justifie;

13. *Prie* l'UNICEF de fournir, dans le rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations, des informations sur les enquêtes que celui-ci réalise et sur les mesures prises à la suite de ces enquêtes, conformément aux politiques et directives existantes de l'UNICEF sur la communication de l'information;

14. *Prie également* l'UNICEF de continuer d'allouer au Bureau de l'audit interne et des investigations des ressources suffisantes pour lui permettre de réaliser chaque année un nombre satisfaisant d'audits internes et d'enquêtes, et souhaite qu'une rubrique spécialement consacrée au Bureau figure dans les prochains budgets.

Session annuelle
15 juin 2017

Deuxième session ordinaire

2017/11

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays pour la Bolivie (État Plurinational de), la Bulgarie, le Burkina Faso, le Chili, le Costa Rica, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Guinée, l'Inde, le Kirghizistan, le Myanmar, le Népal, le Nigéria, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République de Moldova, la République dominicaine, la Roumanie, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan et l'Ukraine, les descriptifs, de programme multipays pour les Îles du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et le descriptif de programme de zone pour les enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine (E/ICEF/2017/P/L.5–E/ICEF/2017/P/L.30), y compris les budgets indicatifs globaux, ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 19 juin au 7 juillet 2017, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays pour la Bolivie (État Plurinational de), la Bulgarie, le Burkina Faso, le Chili, le Costa Rica, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, la Guinée, l'Inde, le Kirghizistan, le Myanmar, le Népal, le Nigéria, le Pakistan, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République de Moldova, la République dominicaine, la Roumanie, la Somalie, le Sri Lanka, le Soudan et l'Ukraine, les descriptifs de programme multipays pour les Îles du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) et le descriptif de programme de zone pour les enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans l'État de Palestine (E/ICEF/2017/P/L.5–E/ICEF/2017/P/L.30), y compris les budgets indicatifs globaux.

Deuxième session ordinaire
12 septembre 2017

2017/12

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* de la prorogation pour deux mois du programme de pays pour la Jordanie ; de la prorogation de six mois du programme de pays du Soudan du Sud; de la première prorogation pour un an des programmes de pays pour la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Libéria, le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo et la Zambie ; et de la première prorogation pour un an du programme sous-régional pour les pays du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït et Qatar), prorogations qui ont toutes été approuvées par le Directeur général et qui sont présentées dans le tableau 1 du document [E/ICEF/2017/P/L.31](#).

2. *Approuve* la prorogation pour deux mois des programmes de pays pour le Cabo Verde, le Ghana et la Mauritanie, après une prorogation d'un an ; la prorogation pour un an du programme de pays pour la Libye après trois prorogations d'un an ; la prorogation de 15 mois du programme de pays de l'Afrique du Sud; et la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Yémen, après deux prorogations d'un an, prorogations qui sont présentées dans le tableau 2 du document [E/ICEF/2017/P/L.31](#).

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*

2017/13

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Fait sien* le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 contenu dans le document [E/ICEF/2017/17/Rev.1](#) et prie l'UNICEF de le mettre en œuvre dans le respect du principe de contrôle national et des priorités des pays, et conformément aux traités et instruments internationaux en matière de droits de l'homme ainsi qu'aux principes régissant l'aide humanitaire;

2. *Prend note* du chapitre commun aux plans stratégiques de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); prie l'UNICEF, en cas de modification apportée au chapitre commun, de s'harmoniser avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes après approbation de leur Conseil d'administration respectif et de présenter à nouveau ledit chapitre au Conseil d'administration de l'UNICEF afin qu'il puisse le faire sien; et encourage l'UNICEF à fournir des informations sur la mise en œuvre du chapitre commun dans les rapports qu'il soumet chaque année et à la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial lorsque applicable et selon qu'il convient.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*

2017/14
Budget intégré de l'UNICEF pour 2018-2021

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 présenté comme suite à la demande formulée dans sa décision 2009/20 en vue de l'établissement d'un budget distinct, intégré, qui comprenne toutes les catégories budgétaires de l'UNICEF, qui mette l'accent sur les résultats et établisse un lien avec les résultats définis dans le plan stratégique, et dont les méthodes et la présentation soient harmonisées avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), notamment en ce qui concerne la classification, l'attribution et le recouvrement des coûts;

2. *Approuve* le plan de ressources intégré qui servira de cadre financier au plan stratégique pour 2018-2021, établi sur la base des prévisions relatives aux ressources disponibles, à leur utilisation et au fonds de roulement indispensable pour les besoins de trésorerie;

3. *Demande* à l'UNICEF de continuer à s'employer à affecter les ressources aux objectifs du plan stratégique pour 2018-2021, en particulier sur le terrain, et à minimiser les coûts institutionnels;

4. *Approuve*, pour le programme mondial et régional, un budget de 220 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et d'autres ressources d'un montant de 810,2 millions de dollars, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2018-2021;

5. *Approuve également* la prorogation de la décision 2016/9 du Conseil d'administration, autorisant le Directeur exécutif à créer 10 nouveaux postes de directeur, à financer sur les ressources du budget institutionnel approuvé pour la période 2018-2021;

6. *Approuve en outre* un crédit d'un montant de 2 455,5 millions de dollars pour le budget institutionnel de 2018-2021 destiné à couvrir les coûts des activités en faveur de l'efficacité du développement, de la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, des activités de gestion et, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, des investissements en capital, et note que le montant prévu des crédits est de 1 095,2 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 1 195 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts au titre des autres ressources;

7. *Note*, en sus des crédits de 2 290,2 millions de dollars, le projet de financement du budget institutionnel à hauteur de 165,3 millions de dollars au moyen des autres ressources, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues;

8. *Note également* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'employer les ressources pour :

a) Les montants demandés dans les conditions prévues par le Règlement financier de l'UNICEF pour rembourser les coûts de gestion par le Fonds de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, notamment les services d'achats;

b) La collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget lui sera présenté pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire;

9. *Prie* le Directeur général de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et d'évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) Rappeler sa décision 2016/8 et de veiller à continuer de privilégier l'accroissement de la transparence dans l'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs des programmes et accroître l'efficacité et l'efficience organisationnelles;

c) Présenter régulièrement des renseignements à jour sur l'utilité et l'efficacité des dépenses, y compris au regard des objectifs et des thèmes intersectoriaux du plan stratégique pour 2018-2021;

d) Continuer à attribuer des ressources suffisantes pour assurer l'efficacité des fonctions d'évaluation et d'audit, en rappelant ses décisions 2017/9 et 2017/10, respectivement; et de consacrer au Bureau de l'audit interne et des investigations un poste budgétaire autonome dans la première révision du budget intégré, conformément au paragraphe 14 de sa décision 2017/10;

e) Lui soumettre pour approbation un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa seconde session ordinaire, après examen des prévisions financières sur lesquelles il s'appuie;

f) Lui présenter des informations relatives à la mise en œuvre effective et aux résultats de la méthode révisée de recouvrement des coûts, ainsi que toute recommandation s'y rapportant, à sa session annuelle de 2018;

g) Tenir compte des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la mise en œuvre du budget intégré pour 2018-2021 et de l'élaboration de l'examen à mi-parcours;

10. *Prend note* de la présentation de l'UNICEF consacrée au dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, et rappelle sa décision 2016/13 relative au dialogue structuré sur le financement;

11. *Prie* l'UNICEF d'améliorer les prochains dialogues structurés sur le financement et, à cet égard, lui demande de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2018 au plus tard, une proposition concernant la manière dont il envisage d'utiliser le dialogue structuré sur le financement comme instrument propre à améliorer la qualité et la transparence du financement et à faire mieux coïncider les ressources et les résultats du plan stratégique pour 2018-2021;

12. *Encourage* l'UNICEF, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, à trouver des moyens efficaces et réalistes d'harmoniser les systèmes administratifs et financiers de manière à faciliter une programmation et une exécution conjointes, et à lui rendre compte des progrès réalisés à cet égard.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*

2017/15
Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration
en 2018

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail pour les sessions de 2018 en tant que plan directeur souple et susceptible d'être révisé, au besoin, en cours d'année.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (date à confirmer)

Première session ordinaire
6-9 février 2018

Session annuelle
11-14 juin 2018

Deuxième session ordinaire
12-14 septembre 2018

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (*D*)
(9 janvier 2018)¹

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Rapport verbal sur les suites données par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (*I*)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*I*)

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF (*D*)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection² (*I*)

Rapport annuel sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*D*)

Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (*I*)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Questions d'organisation et de procédure

Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2019 (*D*)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Descriptifs de programme de pays (*D*)

Prorogations des programmes de pays en cours (*D*)

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (*I*)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (*I*)

¹ Date à confirmer.

² Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Plan des évaluations thématiques mondiales pour la période 2018-2019 (D)

Plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF (I)

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (D)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapport annuel de 2017 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (D), et point de vue de la direction

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (D)

Version révisée de la politique d'évaluation de l'UNICEF (D)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF pour 2017 (I)

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration pour l'année 2017 (D), et suites données par la direction

Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour l'année 2017 (I)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (D)

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2018 (D)

Ressources et questions financières et budgétaires

Rapport sur le recouvrement des coûts (D)

Ressources et questions financières et budgétaires

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées, 2017-2020 (D)

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (D)

Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2018

Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports faisant suite aux visites sur le terrain du Conseil d'administration (I)

Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2019

Première session ordinaire
6-9 février 2018

Session annuelle
11-14 juin 2018

Deuxième session ordinaire
12-14 septembre 2018

Liste provisoire des points de
l'ordre du jour de la deuxième
session ordinaire de 2018

Note:

(D) — *Pour décision* : Le secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil d'administration doit se pencher et se prononcer sur cette question.

(I) — *Pour information* : Le secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut décider de se prononcer sur la question inscrite à l'ordre du jour.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*

2017/16

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016

Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2017 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Comprend* que les objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour la période 2018-2021 en termes de contributions provenant de la collecte de fonds et des partenariats privés nécessiteront des investissements supplémentaires afin de tirer parti des possibilités de croissance;

2. *Reconnaît* l'importance de la collecte de fonds et partenariats privés pour la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la période 2018-2021, y compris en ce qui concerne la mobilisation des recettes pour le budget intégré pour 2018-2021;

3. *Prend note* de l'élaboration Plan de l'UNICEF relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2018-2021 et demande qu'il soit présenté à la première session ordinaire de 2018 et encourage l'UNICEF à appliquer les enseignements tirés du Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2014-2017;

4. *Prend note également* du fait que le budget intégré, 2018-2021 alloue 998,2 millions de dollars à la collecte de fonds auprès du secteur privé et engage l'UNICEF à continuer de lui assurer et de lui démontrer le rapport qualité-prix et l'efficacité et l'efficience de ces dépenses;

5. *Note* que, pour atteindre les objectifs financiers de 2018-2021, le Directeur exécutif recommande d'approuver un crédit supplémentaire de 12,2 millions de dollars pour 2017 en vue de réaliser des investissements rapides visant à augmenter les revenus durables pour les programmes pendant la durée du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021;

6. *Approuve* pour l'année budgétaire 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre), l'augmentation du budget pour les activités entreprises à des fins spéciales, de 161,3 millions de dollars, montant approuvé dans la décision 2017/2 à la première

session ordinaire du Conseil d'administration en février 2017, à 173,5 millions de dollars, réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds (70 millions de dollars approuvés)	80,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé (46 millions de dollars approuvés)	48,2
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	128,2
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	45,3
Total des charges à des fins spéciales	173,5

7. *Encourage* l'UNICEF à appuyer des partenariats efficaces et d'autres formes de collaboration avec les entreprises pour garantir le respect des droits de l'enfant et aider les enfants à satisfaire leurs besoins fondamentaux et à accroître leurs chances de réaliser pleinement leur potentiel.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*

2017/17

Rapports d'évaluation et réponses de l'administration*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2015/10 et accueille favorablement l'examen critique par les pairs de la fonction d'évaluation de l'UNICEF mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et son rapport final, notamment les principales conclusions, recommandations et mesures proposées;

2. *Salue* les mesures récemment prises par l'UNICEF pour renforcer sa fonction d'évaluation mais note avec préoccupation que, lors de l'examen critique par les pairs, celle-ci a obtenu des mentions indiquant un degré de satisfaction faible à passable pour les trois principes fondamentaux que sont l'indépendance, la crédibilité et l'utilité;

3. *Salue également* la décision de l'UNICEF de mettre au point une nouvelle politique d'évaluation comprenant des mesures visant à renforcer ces principes fondamentaux et, rappelant la décision 2017/9 dans laquelle il a demandé un renforcement de l'harmonisation entre les organismes des Nations Unies, salue la volonté du Fonds d'allouer au moins 1 % de ses ressources à l'évaluation;

4. *Prend note* de l'évaluation de l'action menée par l'UNICEF face à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014-2015, notamment des principales constatations et des conclusions et recommandations;

5. *Salue* la volonté de l'UNICEF de mettre en œuvre des mesures propres à renforcer ses fonctions principales et ses méthodes de programmation afin de mieux se préparer aux urgences sanitaires et de mieux y faire face, notamment pour ce qui est des conséquences indirectes et de ce qui touche particulièrement les enfants, et de faire rapport à ce sujet.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2017*